

AVIS AU PUBLIC - COMMUNE DE LA TERRASSE ENQUÊTE PUBLIQUE sur la RÉVISION DU P.L.U.

Par arrêté n°2024-031 du 19 février 2024, Madame le Maire de la commune de La TERRASSE a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la révision du plan local d'urbanisme (PLU).

L'autorité responsable de la révision du PLU est la commune, représentée par son maire, Mme Annick GUICHARD, dont le siège administratif est situé à la mairie. A l'issue de l'enquête publique, le Conseil Municipal de La Terrasse pourra, s'il y a lieu et suite aux avis joints au dossier d'enquête, aux observations et propositions du public, au rapport et conclusions du Commissaire enquêteur, modifier le projet avant son approbation.

Le commissaire enquêteur désigné par le Tribunal administratif est Monsieur Marc BESSIERE, ancien cadre dirigeant de collectivités. Le commissaire-enquêteur suppléant est Monsieur Denis CRABIERES, consultant-guide de montagne

**L'enquête publique se déroulera en mairie
102 place de la mairie - 38660 La Terrasse durant 36 jours
du lundi 11 mars 2024 à 14 h. au lundi 15 avril à 12 h.**

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de La Terrasse pour recevoir ses observations les jours suivants :

- **Vendredi 15 mars de 9h30 à 12h**
- **Jeudi 21 mars de 14h à 17h30**
- **Mercredi 27 mars de 14h à 17h30**
- **Mardi 2 avril de 9h30 à 12h**
- **Samedi 13 avril de 10h à 12h**
- **Lundi 15 avril de 10h à 12h** (rendez-vous spécifiques)

Il n'est pas prévu de réunion publique.

Le dossier d'enquête pourra être consulté et téléchargé :

- sur le site www.mairie-laterrasse.fr/cadrede-vie/urbanisme/revision-du-plu/
- en mairie sous format papier aux jours et heures habituels d'ouverture,
- sur le site internet : <https://www.registre-dematerialise.fr/5230>

Chacun peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête, au siège de l'enquête : Mairie - 102, place de la Mairie – 38660 La Terrasse.

Le public peut consigner ses observations et propositions, selon les modalités suivantes :

- Sur le registre d'enquête papier en mairie
- Par courrier papier au siège de l'enquête (Commissaire-enquêteur - Mairie de La Terrasse – révision du PLU, 102 place de la Mairie – 38660 La Terrasse),
- A l'adresse de messagerie électronique suivante : enquete-publique-5230@registre-dematerialise.fr
- Sur le registre numérique dématérialisé accessible à partir du site internet <https://www.registre-dematerialise.fr/5230> au format « images » ou « pdf ».

Le rapport, les conclusions et l'avis du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie (site internet et service urbanisme) et à la préfecture de l'Isère pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.